

RÉSOLUTION N° 50
COMITÉ ASSIGNÉ : LÉGISLATIF
OBJET : AUGMENTATION DE LA CAPITATION
POUR FIREPAC

1 ATTENDU QUE l'Association internationale des
2 pompiers s'engage depuis longtemps à éduquer ses
3 membres sur des enjeux législatifs et politiques qui ont des
4 répercussions directes sur leurs emplois, leurs salaires, leur
santé, leur sécurité,
5 leurs retraites et leurs familles depuis que cela a été adopté par
les
6 délégués en 1986 avec l'adoption de la résolution 26;
7 et

8 ATTENDU QU'il est important pour les membres de l'AIP
9 et leurs familles d'être tenu au courant des enjeux
10 législatifs principaux devant le Congrès et le Parlement
11 qui touchent directement à leurs professions, pour qu'ils puissent
12 prendre des décisions réfléchies le jour des élections quant à qui
13 devrait les représenter au niveau du gouvernement fédéral, de
l'État, provincial
14 et municipal, l'AIP et
15 FIREPAC doivent avoir les ressources suffisantes pour
16 communiquer avec ses membres sur la manière dont les
représentants élus
17 et les candidats se positionnent sur les questions liées aux
services d'incendie;

18 et
19 ATTENDU QUE l'Association internationale des
20 pompiers s'est concentrée régulièrement sur son « lot
21 d'enjeux » lors de la communication avec ses membres et leurs
22 familles sur les candidats et les élections puisque
23 c'est le rôle du syndicat; et

24 ATTENDU QUE FIREPAC soutient l'AIP dans
25 l'accomplissement de ses objectifs législatifs et politiques en
26 éduquant les candidats fédéraux sur des enjeux importants pour
les
27 pompiers et pour les ambulanciers professionnels du pays
28 comme la reconduction de la *Loi Zadroga*
29 du 11 septembre, l'élimination de la
30 *Taxe Cadillac* dans la *Loi sur les soins pour tous*,
31 le financement continu de la *Loi SAFER* et de la *Loi FIRE*,
32 la *Loi sur la défense de la retraite des employés de la sécurité*
publique,
33 la négociation collective nationale, la présomption d'invalidité
totale
34 et le bannissement de la sous-traitance des pompiers
35 fédéraux, et au Canada nous avons réalisé des progrès dans la
36 réforme du RPC, les modifications au *Code criminel*, le
financement

37 quant aux matières dangereuses, la protection contre les
pandémies pour les pompiers et
38 plus récemment le soutien en cas de troubles de stress
post-traumatiques et un Fonds d'indemnisation des agents
39 de la sécurité publique sous la forme d'un Fonds
40 canadien pour les héros de nos communautés; et

41 ATTENDU QUE l'AIP a été reconnue comme ayant
42 un rôle important au Congrès et au Parlement, l'AIP
43 doit être en mesure de conserver et d'étendre son influence dans
44 les arènes politiques et législatives et d'augmenter

45 sa participation dans les activités politiques qui ont
46 des répercussions directes sur ses priorités législatives; et
47 ATTENDU QUE l'AIP et FIREPAC doivent avoir
48 les fonds et les ressources nécessaires pour combattre les votes
par référendum des
49 antisindicalistes, les initiatives et les attaques législatives
50 envers nos emplois, notre rémunération, nos avantages sociaux,
notre santé et notre sécurité; et

51 ATTENDU QUE l'AIP au niveau national s'était
52 habituellement concentrée sur les élections fédérales alors que
les affiliés d'États,
53 provinciaux et locaux s'occupaient des élections non fédérales
54 au niveau de l'État, provincial et municipal; et

55 ATTENDU QUE l'AIP a pris la décision importante
56 début 2011 de redistribuer certaines de ses ressources FIREPAC
57 pour aider des associations d'États et provinciales à élire
58 des candidats qui ont soutenu nos membres au
59 niveau des États et provincial, ou ont travaillé à vaincre
60 ceux qui se sont opposés à nos membres; et

61 ATTENDU QUE l'aide de FIREPAC aux candidats
62 d'États et provinciaux a atteint un niveau record lors
63 du cycle électoral de 2015-2016 où FIREPAC
64 a dépensé 54 pour cent de ses ressources au niveau
65 des États et provincial; et

66 ATTENDU QUE le travail de FIREPAC au Canada au
niveau
67 provincial a mené à des lois présomptives,
68 notamment la couverture en cas de troubles de stress
post-traumatiques dans chaque province
69 ayant des sections locales de l'AIP, et offre dorénavant une aide
70 pour étendre le rôle des pompiers dans les services médicaux
d'urgence; et

71 ATTENDU QUE pour que l'AIP puisse continuer sur ses
72 réussites politiques au niveau fédéral, de l'État, provincial et
local
73 elle doit être préparée à soutenir ces
74 représentants élus qui nous ont défendus, et qui
75 ont été pris pour cible au cours des dernières années
76 pour avoir défendu nos membres dans un environnement
politique

77 qui n'a pas été accueillant aux candidats ayant été
78 favorables aux syndicats et à l'AIP; et

79 ATTENDU QUE l'AIP et nos alliés syndicaux
80 ont observé des dépenses de sommes d'argent sans précédent
81 de la part de sociétés à tous les niveaux des fonctions électives et
dans les

82 campagnes de scrutin depuis la décision de la Cour suprême
83 des États-Unis dans l'affaire *Citizen's United* en 2010
84 qui a permis aux sociétés de dépenser des sommes
85 illimitées dans les élections, dont la majorité n'est
86 pas déclarable aux autorités électorales, rendant
87 difficile pour le grand public de déterminer qui finance
88 les campagnes; et

89 ATTENDU QUE ces mêmes sociétés antisindicalistes
90 ont dépensé des centaines de millions de dollars
91 pour promouvoir des lois antisindicalistes et anti-pompiers
92 au niveau de l'État et municipal par des
93 organisations comme l'*American Legislative*
94 *Exchange Council*, dont l'un de ses objectifs est de
95 détruire les syndicats en s'attaquant aux régimes de retraite,

96 aux soins médicaux, aux droits à la négociation collective, aux
retenues de
97 cotisations de nos membres et à notre implication dans les
campagnes; et
98 ATTENDU QUE ces mêmes sociétés antisindicalistes
99 continuent de dépenser des millions en intentant des
100 actions en justice antisindicalistes par la prise de mauvaises
décisions conçues pour
101 miner la pierre angulaire de notre mouvement
102 syndical; avec des affaires comme *Friedrichs contre l'Association*
103 *des enseignants et enseignantes de Californie et Janus contre la*
Fédération américaine
104 *des employés d'États, de comtés et*
105 *de municipalités;* et
106 ATTENDU QUE, au Canada, les restrictions en matière de
financement au niveau
107 fédéral, provincial et municipal ont mené à ce que
108 l'AIP trouve des méthodes alternatives pour établir un soutien
109 sur certains enjeux et un appui politique ultérieur en
110 faisant de la promotion en dehors des périodes limitées de
campagne électorale
111 par l'utilisation de campagnes de tiers et en travaillant avec
112 d'autres groupes syndicaux construisant des alliances
progressistes, ainsi
113 qu'en soutenant les affiliés locaux et provinciaux
114 dans l'élaboration de réseaux et de campagnes axées sur les
enjeux;
115 et
116 ATTENDU QUE l'AIP a élaboré une opération
117 de campagne politique interne exhaustive pour communiquer
118 avec ses membres par courriel, internet, médias sociaux et
119 au moyen d'efforts de Dépenses indépendantes pour
120 soutenir ces candidats aux élections qui ont appuyé notre
121 programme législatif; et
122 ATTENDU QUE l'AIP continue d'augmenter son
123 poids politique en encourageant ses membres à
124 contribuer volontairement à FIREPAC lorsqu'ils s'inscrivent à
125 différentes conférences de l'AIP pour que FIREPAC puisse
126 optimiser son soutien aux candidats en faveur des pompiers;
127 et
128 ATTENDU QUE l'AIP finance l'Académie de
129 formation politique, fonctionnant à la fois aux É.-U. et au
Canada
130 et qui a formé plus de 1 000 membres de l'AIP ou
131 des membres de leurs familles, fournissant ainsi des
compétences de campagne à ceux
132 qui sont candidats à une charge publique ou qui sont actifs
133 dans leurs programmes politiques locaux, reconnaissant
134 l'importance d'avoir des membres de l'AIP et de leurs
135 familles servant en tant que fonctionnaires ou activistes
politiques;
136 et
137 ATTENDU QUE plus de membres de l'AIP se portent
candidats à des élections
138 aux niveaux du gouvernement, de l'État, provincial et municipal
139 avec un total de plus de 200 actuellement en poste,
140 et il est impératif que FIREPAC
141 soutienne ces candidats pour que les voix des membres de l'AIP
142 puissent être entendues; alors qu'il soit

143 RÉSOLU QUE la capitation de l'AIP
144 pour le compte de FIREPAC Éducation soit augmentée de
145 0,25 \$ à compter du 1^{er} septembre 2018 et qu'une
146 augmentation supplémentaire de 0,25 \$ entre en vigueur le
147 1^{er} septembre 2019.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP
Estimation des coûts : 25 cents le 1^{er} septembre 2018, et 25 cents de
plus le 1^{er} septembre 2019
RECOMMANDATION DU COMITÉ :
DÉCISION DU CONGRÈS :